

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3e/43-07

Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

DÉPÔT DE MATERIAUX A HORBOURG-WIHR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les termes de la convention entre la commune d'HORBOURG-WIHR et le Département concernant le dépôt de matériaux, dont le projet est annexé au rapport,
- ❖ Approuve la signature de cette convention conclue à l'Euro symbolique annuel,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 3823, ouverte au chapitre 11, nature 6132, nature 621 du budget départemental.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions